

Zeitschrift: Bulletin généalogique vaudois

Herausgeber: Cercle vaudois de généalogie

Band: 15 (2002)

Artikel: La taille de 1550 à Borex

Autor: Favez, Pierre-Yves

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1085230>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La taille de 1550 à Borex

La taille de 1550 est un impôt extraordinaire prélevé cette année-là par LL. EE. de Berne à raison de 1 % de la fortune nette des contribuables (soit par famille faisant feu) et de 6 sols (ou sous) par feu, les pauvres ne payant que cette taxe, sur les terres conquises en 1536 sur le duché de Savoie, et cela pour rembourser les hypothèques grevant le Pays de Vaud à cause des dettes du duc. Le rôle des contribuables de Borex dans le bailliage de Nyon comprend la liste des chefs de famille, le montant de leur fortune, les dettes à déduire et les sommes à payer; sur les 32 familles mentionnées, une seule est trop pauvre pour ne payer que le focage (appelé ici foilage) ou taxe par feu, alors que quelques autres sont non résidentes (habitant à Gex et Vesenex notamment) mais possessionnées dans la commune (ACV, Bp 15, fos. 57-60). Dans la transcription qui suit, l'orthographie du document a été respectée, alors que les majuscules ont été limitées aux noms propres et aux endroits de ponctuation.

Rapport monétaire : un florin (= ff.) = 12 sols (= s.) = 24 deniers (= d.).

Les chiffres romains sont retranscrits en chiffres arabes dans la parenthèse qui suit.

(folio 57)

Borex

Glaude Tissot ha de taux

VI^c C (605) ff. Pour lesquelux il
doibt de tallie
Et pour le foiage

VI ff. VII d. (6 ff. 7 d.)
VI s. (6 s.)

Vullie[sme] Calliat ha de taux

II^c LXXXXVII (297) ff. Surquoy il doibt
a plusieurs X (10) ff. Quelz luy sont
rebattus. Par ainsi doibt de tallie
pour la reste
Et pour le foiage

II ff. X s. IIII d. (2 ff. 10 s. 4 d.)
VI s. (6 s.)

Fran[coys] Calliat ha de taux

II^c XXXIX (239) ff. Pour lesquelux
il doibt de tallie
pour la reste
Et pour le foiage

II ff. IIII s. VIII d. (2 ff. 4 s. 8 d.)
VI s. (6 s.)

Somme foiages	XI ff. III s. VII d. (11 ff. 3 s. 7 d.) XVIII s. (18 s.)
<i>(folio 57v)</i> Glaude Calliat ha de taux II ^C XLVII (247) ff. Surquoy il doibt a plusieurs XXXII (32) ff. Quelz luy sont rebattus. Par ainsi doibt de tallie pour la reste Et pour le foiage	II ff. I s. IX d. (2 ff. 1 s. 9 d.) VI s. (6 s.)
Vulie[sme] Donczel ha de taux V ^C XLVIII (548) ff. Surquoy il doibt a plusieurs CLX (160) ff. Quelz luy sont rebattus. Doibt de tallie pour la reste Et pour le foiage	III ff. X s. V d. (3 ff. 10 s. 5 d.) VI s. (6 s.)
Jehan Archangier ha de taux II ^C XXVI (226) ff. Surquoy il doibt a plusieurs L (50) ff. Quelz luy sont rebattus Par ainsi doibt de tallie pour la reste Et pour le foiage	I ff. IX s. (1 ff. 9 s.) VI s. (6 s.)
Pierre Archangier ha de taux CLXXXV (185) ff. Pour lesquelx il doibt de taux Et pour le foiage	I ff. X s. I d. (1 ff. 10 s. 1 d.) VI s. (6 s.)
Jaques Archangier ha de taux CXXXV (185) ff. Pour lesquelx il doibt de tallie	1 ff. 10 s. I d. (1 ff. 10 s. 1 d.)
Somme foiages	XI ff. V s. IIII d. (11 ff. 5 s. 4 d.) II ff. (2 ff.)
<i>(folio 58)</i> Le grand Jehan Archangier demeurant riere Gex ha de taux LX (60) ff. Pour lesquelx il doibt de tallie	VII s. II d. (7 s. 2 d.)
Pierre Du Nant de Visenex ha de taux II ^C LX ff. Pour lesquelz il doibt de tallie	II ff. VII s. II d. (2 ff. 7 s. 2 d.)

(Biffé : **Jehan** Saubroz de Bignyn, notaire,
ha de taux)

– Marge gauche :
Il est ad Bygnyn / mis pour quoy il est / tiré.

Pernet et Jehan Betyoz hont de
taux V^c XXXV (535) ff. Surquoy il doibvent
a plusieurs III (3) ff. Quelz leur sont
rebattus Par ainsi doibt de tallie
pour la reste
Et pour le foiage

V ff. III s. X d. (5 ff. 3 s. 10 d.)
VI s. (6 s.)

Bernard Gottrouz ha
de taux IIII^c LXXXXII (492) ff. Surquoy il
doibt a plusieurs XXXV (35) ff. Quels
luy sont estes rebattus Par
ainsi doibt de tallie pour la
reste
Et pour le foiage

IV ff. VI s. X d. (4 ff. 6 s. 10 d.)
VI s. (6 s.)

Somme
foiages

XIII ff. I s. (13 ff. 1 s.)
I ff. (1 ff.)

(*folio 58v*)
Cristin Chanoz ha de
taux IIII^c LXXXI (491) ff. Surquoy il
doibt a plusieurs XXX (30) ff. Quelz
luy sont rebatus Par ainsi doibt
de tallie pour la reste
Et pour le foiage

III ff. VII s. III d. (4 ff. 7 s. 3 d.)
VI s. (6 s.)

Richard Chanoz ha de taux
III^c LVIII (458) ff. Surquoy il doibt a
plusieurs IX (9) ff. Quels luy sont
rebattus Par ainsi doibt de
tallie pour la reste
Et pour le foiage

III ff. I s. VIII d. (3 ff. 1 s. 8 d.)
VI s. (6 s.)

Pernet Donczel ha de
taux IIII^c XXIX (429) ff. Surquoy
il doibt a plusieurs CXIII (114) ff. Quelz
luy sont rebattus Par ainsi
doibt de tallie pour la reste
Et pour le foiage

III ff. I s. VIII d. (3 ff. 1 s. 8 d.)
VI s. (6 s.)

Pierre Donczel ha de taux
II^c LXXXVIII (298) ff. Surquoy il doibt

a plusieurs CXIX (119) ff. Quelz luy
sont este rebattus Par ainsi
doibt de tallie pour la reste
Et pour le foiage

I ff. IX s. III d. (1 ff. 9 s. 4 d.)
VI s. (6 s.)

Somme
foiages

XIII ff. I d. (13 ff. 1 d.)
II ff. (2 ff.)

(folio 59)

Marcoz Donczel ha de
taux CXVIII (118) ff. Surquoy il doibt
XIII (13) ff. Quelz luy sont rebattus
Par ainsi doibt de tallie pour
la reste
Et pour le foiage

I ff. VII d. (1 ff. 7 d.)
VI s. (6 s.)

Martin demorant en la maison
de la Jenon Gynyoz ha de taux
CXXXII (132) ff. Pour lesqueulx il doibt
de tallie
Et pour le foiage

I ff. III s. X d. (1 ff. 3 s. 10 d.)
VI s. (6 s.)

Bernard Gynyoz ha de
taux V ^C XXXIII (533) ff. Surquoy il doibt
a plusieurs LV (55) ff. Quelz luy sont
rebattus Par ainsi doibt de
tallie pour la reste
Et pour le foiage

III ff. IX s. III d. (4 ff. 9 s. 4 d.)
VI s. (6 s.)

Pierre Du Cloz ha de taux
III ^C XXVIII (428) ff. Surquoy il doibt
L (50) ff. Quels luy sont
rebattus Par ainsi doibt de
tallie pour la reste
Et pour le foiage

III ff. IX s. III d. (3 ff. 9 s. 3 d.)
VI s. (6 s.)

Somme
foiages

X ff. XI s. (10 ff. 11 s.)
II ff. (2 ff.)

(folio 59v)

Amied Goudet ha de taux IIII ^C XXXIII
(433) ff.
Surquoy il doibt a plusieurs XXXIX (39) ff.
Quelz
luy sont estes rebattus Par ainsi doibt
de tallie pour la reste
Et pour le foiage

III ff. XI s. II d. (3 ff. 11 s. 2 d.)
VI s. (6 s.)

Reymond Chane ha de taux II ^c XXXIII (234) ff. Surquoy il doit a plusieurs XII (12) ff. Quel luy sont rebattus Par ainsi doibt de tallie pour la reste Et pour le foiage	II ff. II s. VII d. (2 ff. 2 s. 7 d.) VI s. (6 s.)
Glaude Michaud ha de taux IX ^c LII (952) ff. Pour lesquieulx il doit de tallie Et pour le foiage	IX ff. VI s. II d. (9 ff. 6 s. 2 d.) VI s. (6 s.)
Jaques Goudet ha de taux III ^c LXXIII (374) ff. Surquoy il doit a plusieurs XXXIX (39) ff. Quelz luy sont rebattus Par ainsi doibt de tallie pour la reste Et pour le foiage	III ff. IIII s. II d. (3 ff. 4 s. 2 d.) VI s. (6 s.)
Les hoirs de Bernard Du Clos hont de taux II ^c XX (220) ff. Pour lesquieulx il doibvent de tallie Et pour le foiage	II ff. II s- IIII d. (2 ff. 2 s. 4 d.) VI s. (6 s.)
Somme foiages	XXI ff. II s. V d. (21 ff. 2 s. 5 d.) II ff. VI s. (2 ff. 6 s.)
<i>(folio 60)</i> Pierre Michaud ha de taux V ^c L (550) ff. Surquoy il doit a plusieurs XIX (19) ff. Quelz luy sont rebattus Par ainsi doibt de tallie pour la reste Et pour le foiage	V ff. III s. III d. (5 ff. 3 s. 3 d.) VI s. (6 s.)
La Jenon Michaud ha de taux C (100) ff. pour lesquieulx elle doit de tallie	XII s. (12 s.)
La Janne vefve de Glaude de Bougier ha de taux III ^c LXXX (380) ff. Surquoy il [sic] doit V (5) ff. Quels luy sont rebattus Par ainsi il doibt de tallie pour la reste Et pour le foiage	III ff. VIII s. X d. (3 ff. 8 s. 10 d.) VI s. (6 s.)
Antho[en]n[e] Tissot ha de taux pour ses meubles V (5) pour lesquieulx	

il doibt de tallie Et pour le foiage	VII d. (7 d.) VI s. (6 s.)
Glaude Du Tier [Lier ?] ha de taux VIII ^C LX (860) ff. pour lesquelx il doibt de tallie	VIII ff. VII s. II d. (8 ff. 7 s. 2 d.)
Jacques filz de feu Henri Loupt pour le foiage	VI s. (6 s.)
Somme foiages	XVIII ff. VIII s. III d (18 ff. 8 s. 3 d.) II ff. (2 ff.)
Somme de la tallie du villaige de Borrex Et pour les foiages	LXXXIX ff. VII s. VIII d. (99 ff. 7 s. 8 d.) XIII ff. (13 ff.)

Cf. *Le livre d'or des familles vaudoises*, Lausanne 1923, complété par le répertoire Chastellain des registres paroissiaux (aux ACV) :

Bolle : naturalisation en 1774, venue du canton de Neuchâtel. – Registres paroissiaux : des Verrières dès 1574 (Borex n'apparaît pas).

Dancet : sans date. – Registres paroissiaux : dès 1645.

Goutroux : sans date (en 1690, il existait à Borex une famille Gottreux [*Rôle général des hommes du bailliage de Nyon*, aux Archives de l'Etat de Berne]. – Registres paroissiaux : dès 1573. – Une famille en 1550.

Guichard : sans date. – Registres paroissiaux : dès 1691.

Machérick : naturalisation en 1894, originaire de France (par option).

Matthey : citée en 1667, venue de Dordogne. – Mais registres paroissiaux : de Réverolle dès 1630, de Borex et Réverolle en 1771...

Messaz : sans date. – Registres paroissiaux : de L'Isle dès 1595, de Borex dès 1740, de L'Isle et Borex dès 1766.

Muller : sans date. – Registres paroissiaux : 1798.

Noguet : sans date. – Registres paroissiaux : réfugié à Burtigny en 1708, de Villesèche à Rolle dès 1742, de Borex dès 1773.

Pariaz : naturalisée en 1913, originaire de Publier (Haute-Savoie).

Rosé : sans date. – Registres paroissiaux : non mentionnée.

Ticon : naturalisée en 1913, venue de Chilly (France).

Tissot : sans date. – Registres paroissiaux : dès 1572.

Familles mentionnées en 1550, mais absentes du Livre d'or des familles vaudoises, avec les mentions rencontrées dans le répertoire Chastellain des registres paroissiaux, par conséquent éteintes :

Archangier : 4 feux en 1550. – Registres paroissiaux : dès 1574.

Betiot : un feu en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée.

Caillat : 3 feux en 1550. – Registres paroissiaux : dès 1572.

Chanoz : 3 feux en 1550. – Registres paroissiaux : dès 1575.

de Bougy : un feu en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée.

Donzel : 4 feux en 1550. – Registres paroissiaux : dès 1579.

Duclos : 2 feux en 1550. – Registres paroissiaux : 1572, 1584.

Gignoux : un feu en 1550 (l'autre n'est que propriétaire). – Registres paroissiaux : dès 1575.

Goudet : 2 feux en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée.

Loup : un feu en 1550. – Registres paroissiaux : 1579.

Michaud : 3 feux en 1550. – Registres paroissiaux : dès 1573.

Quant aux familles **Dunant** de Vesenex, **Saubre** de Begnins et du Tier (ou du Lier), elles ne sont que propriétaires à Borex.

Ces listes pourraient être complétées et précisées en recourant aussi aux terriers.

* * *

La taille de 1550 à Crans-près-Céligny

Le rôle des contribuables de Crans dans le bailliage de Nyon comprend la liste des chefs de famille, le montant de leur fortune, les dettes à déduire et les sommes à payer; sur les 43 familles mentionnées, 9 sont pauvres et ne paient que le focage (appelé ici foiage) ou taxe par feu, alors que deux autres sont non résidentes possessionnées dans la commune (ACV, Bp 15, fos. 28v-32v). Dans la transcription qui suit, l'orthographie du document a été respectée, alors que les majuscules ont été limitées aux noms propres et aux endroits de ponctuation.

Rapport monétaire :
un florin (= ff.) = 12 sols (= s.) = 24 deniers (= d.).

Les chiffres romains sont retranscrits en chiffres arabes dans la parenthèse qui suit.

(folio 28v)

Crans**Le signieur de**

Crans [ha de taux] IX^M L (9050) ff. Surquoy
il doibt a pluseurs VI^C LXXXV (685) ff.

Quelz luy sont rebattus. Par
ainsi doibt de tallie pour la
reste
Et pour le foiage

LXXXIII ff. VII s. IX d. (84 ff. 7 s. 9 d.)

VI s. (6 s.)

Glaude filz de feu Richard

Poulz ha de taux mil LXXXIII (1083) ff.
Surquoy il doibt a plusieurs
II^C XXV (225) ff. Quelz luy sont rebattus.
Par ainsi il doibt de tallie
pour la reste
Et pour le foiage

VIII ff. VI s. XI d. (8 ff. 6 s. 11 d.)

VI s. (6 s.)

Jehan filz de feu Richard

Poulz ha de taux II^C XL (240) ff. Pour
lesquelx il doibt de tallie

II ff. IIII s. IX d. (2 ff. 4 s. 9 d.)

Jehan Poulz dict Chavanel

ha de taulx V^C VIII (508) ff. Surquoy
il doibt a plusieurs CXXX ff. (130) ff.
Quelz luy sont rebattus
Par ainsi doibt de tallie
pour la reste
Et pour le foiage

III ff. IX s. III d. (3 ff. 9 s. 3 d.)

VI s. (6 s.)

Somme

LXXXXVIII ff. IV s. VIII d.

foiages

(98 ff. 4 s. 8 d.)

II ff. VI s. (2 ff. 6 s.)

(folio 29)

Glaude Bovyer aultrement

Demoynsel ha de taux mil IV^C III (1403) ff.
Pour lesquelx il doibt de tallie
Et pour le foiage

XIIII ff. IIII d. (14 ff. 4 d.)

VI s. (6 s.)

Amyed Paccottet ha

de taux V^C LII (552) ff. VI (6) s. Surquoy il doibt a
plusieurs XXI (21) ff. VI (6) s. Quelz luy sont rebattus
Par ainsi
il doibt de tallie pour

la reste Et pour le foiage	V ff. III s. VIII d. (5 ff. 3 s. 8 d.) VI s. (6 s.)
Amyed Marterey ha de taux mil IX ^C LVIII (1958) ff. Pour lesquieulx il doibt de tallie	XIX ff. VI s. XI d. (19 ff. 6 s. 11 d.)
Et pour le foiage	VI s. (6 s.)
Jehan Myonceret ha de taux II ^M V ^C III (2503) ff. Surquoy il doibt a plusieurs II ^C XXXI (231) ff. quelz luy sont rebattus Par ainsi doibt de tallie pour la reste	XXII ff. VIII s. VI d. (22 ff. 8 s. 6 d.)
Et pour le foiage	VI s. (6 s.)
Anthoenne Panissod de Dyvonne ha de taux LX (60) ff. Pour lesquieulz il doibt de tallie	VII s. II d. (7 s. 2 d.)
Somme foiages	LXII ff. II s. VII d. (62 ff. 2 s. 7 d.) II ff. (2 ff)
<i>(folio 29v)</i> Gabriel Ryondet ha de taux mil LXXVII (1077) ff. Pour lesquieulx il doibt de tallie Et pour le foiage	X ff. IX s. I d. (10 ff. 9 s. 1 d.) VI s. (6 s.)
Michiel Cellerier pour le foiage	VI s. (6 s.)
Amyed et Glaude Cellerier hont de taux IIII ^C LXXXIII (483) ff. Surquoy il doibt a plusieurs XXXV (35) ff. Par ainsi doibt de tallie Et pour le foiage	III ff. V s. IX d. (4 ff. 5 s. 9 d.) VI s. (6 s.)
Les pupilz de feu Tyvent Cellerier pour le foiage	VI s. (6 s.)
Les pupilz de feu m[aistr]e Amyed Cellerier pour le foiage	VI s. (6 s.)
Jehan Levrat ha de taux	

mil LXV (1065) ff. Surquoy il doibt
a plusieurs II^c V (205) ff. Quelz luy
sont rebattus Par ainsi il
doibt de tallie pour la reste
Et pour le foiage

IX ff. VII s. II d. (9 ff. 7 s. 2 d.)
VI s. (6 s.)

Somme
foiages

XXIIII ff. X s. (24 ff. 10 s.)
III ff. (3 ff.)

(folio 30)

Hugonet Macheffer ha
de taux II^c LVIII (258) ff.
Pour lesqueulx il doibt de
tallie
Et pour le foiage

II ff. VI s. XI d. (2 ff. 6 s. 11 d.)
VI s. (6 s.)

Glaude Macheffert ha de taux
CLXXIII (173) ff. Surquoy il doibt à
plusieurs XXXV (35) ff. Quelz luy sont
rebattus Par ainsi doibt de tallie
pour la reste
Et pour le foiage

XVI s. V d. (16 s. 5 d.)
VI s. (6 s.)

Tyvent Figuet ha de taux
VIII^c LXXX (880) ff. Surquoy il doibt
a plusieurs III^c LXXXIII (383) ff. Quelz
luy sont este rebattus Par ainsi
doibt de tallie pour la reste
Et pour le foiage

III ff. XI s. VI d. (4 ff. 11 s. 6 d.)
VI s. (6 s.)

Nycod Gay ha de taux mil V^c XL (1540) ff.
Pour lesqueulx il doibt de tallie
Et pour le foiage

XV ff. V s. III d. (15 ff. 5 s. 3 d.)
VI s. (6 s.)

Francoys Du Puis ha de taux III^c XLVIII (348) ff.
Surquoy il doibt a plusieurs LIII (54) ff. Quelz luy
sont este rebattus Par ainsi
il doibt de tallie pour la reste
Et pour le foiage

II ff. XI s. II d. (2 ff. 11 s. 2 d.)
VI s. (6 s.)

Somme
foiages

XXVII ff. III s. III d.
(27 ff. 3 s. 3 d.)
II ff. VI s. (2 ff. 6 s.)

(folio 30v)
Vincent de Chapugnyeres
ha de taux mil IV^c XXII (1422) ff. Surquoy

il doibt a plusieurs CLXVIII (168) ff. Quelz luy sont rebattus Par ainsi doibt de tallie pour la reste Et pour le foiage	XII ff. VI s. V d. (12 ff. 6 s. 5 d.) VI s. (6 s.)
Anthoenne Figuet ha de taux II ^C LXXVII (277) ff. Pour lesquieulx il doibt de tallie Et pour le foiage	II ff. IX s. I d. (2 ff. 9 s. 1 d.) VI s. (6 s.)
Collet Viollat ha de taux II ^C VIII (208) ff. Surquoy il doibt a plusieurs XL (40) ff. Quelz luy sont rebattus Par ainsi doibt de tallie pour la reste Et pour le foiage	I ff. VIII s. I d. (1 ff. 8 s. 1 d.) VI s. (6 s.)
Les pupilz de Pierre Violat pour le foiage	VI s. (6 s.)
Henri Turchon pour le foiage	VI s. (6 s.)
Françoise Bellon ha de taux II ^C LXXXI (291) ff. Surquoy elle doibt VI ^{XX} (120) ff. Quelz luy sont rebattus Par ainsi doibt de tallie pour la reste Et pour le foiage	I ff. VIII s. III d. (1 ff. 8 s. 4 d.) VI s. (6 s.)
Somme	XVIII ff. VII s. XI d. (18 ff. 7 s. 11 d.)
foiages	III ff. (3 ff.)
<i>(folio 31)</i>	
Glaude Vulliez et ses enfans hont de taux tant pour luy que pour ses enfans mil CLXXIX (1179) ff. Surquoy il doibt a plusieurs II ^C LXXIX (279) ff. Quelz luy sont rebattus Par ainsi doibt de tallie pour la reste Et pour le foiage	IX ff. (9 ff.) VI s. (6 s.)
Les hoirs de Anthoenne Macheffert hont de taux II ^C XVII (217) ff. Surquoy il doibvent XII (12) ff. Quelz leurs sont estes rebattus Par ainsi	

doibt de tallie pour la reste
Et pour le foiage

II ff. VII d. (2 ff. 7 d.)
VI s. (6 s.)

Nycod Macheffert pour le foiage

VI s. (6 s.)

Jaquemoz Bijot ha de taux
II ^C LX (260) ff. Surquoy il doibt a
plusieurs LXXXIX (89) ff. Quelz luy sont
estes rebattus Par ainsi doibt
de tallie pour la reste
Et pour le foiage

I ff. VIII s. V d. (1 ff. 8 s. 5 d.)
VI s. (6 s.)

Pierre Fornyr pour le
foiage

VI s. (6 s.)

Somme
foiages

XII ff. IX s. (12 ff. 9 s.)
II ff. VI s. (2 ff. 6 s.)

(folio 31v)

Mermet Bovyr ha de taux
III ^C LXIX (469) ff. Surquoy il doibt
CXII (112) ff. Quelz luy sont rebattus
Par ainsi doibt de tallie pour
la reste
Et pour le foiage

III ff. VI s. VI d. (3 ff. 6 s. 6 d.)
VI s. (6 s.)

Jehan Pollet ha de taux mil
V ^C LXXVI (1576) ff. Surquoy il doibt
a plusieurs LXXVII (77) ff. Quelz luy
sont rebattus Par ainsi doibt
de tallie pour la reste
Et pour le foiage

XV ff. XI s. IX d. (15 ff. 11 s. 9 d.)
VI s. (6 s.)

Pernet Macheffert ha de taux
III ^C LXXX (480) ff. Surquoy il [doibt] a plusieurs
XXIII (24) ff. Quelz luy sont estes rebattus Par ainsi
doibt de tallie pour la
reste
Et pour le foiage

III ff. VII s. XI d. (4 ff. 7 s. 11 d.)
VI s. (6 s.)

Laz Goffat pour le foiage

VI s. (6 s.)

Lois Poulz ha de taux V ^C LX (560) ff.
Surquoy il doibt a plusieurs
XLIII (43) ff. Quelz luy sont estes
rebattus Par ainsi doibt de
tallie pour la reste

V ff. II s. (5 ff. 2 s.)

Et pour le foiage	VI s. (6 s.)
Somme	XXVIII ff. IIII s. II d. (28 ff. 4 s. 2 d.)
foiages	II ff. VI s. (2 ff. 6 s.)
<i>(folio 32)</i>	
Jehan Poulz ha de taux VII ^c XXVII (727) ff. Surquoy il doibt a plusieurs XXX (30) ff. Quelz luy sont rebattus Par ainsi doibt de tallie pour la reste Et pour le foiage	VI ff. XI s. VI d. (6 ff. 11 s. 6 d.) VI s. (6 s.)
Tyvent Balleison ha de taux mil III ^c XLII (1342) ff. Pour lesqueulx il doibt de tallie Et pour le foiage	XIII ff. V s. (13 ff. 5 s.) VI s. (6 s.)
Glaude Pitard ha de taux CXXXIV (134) ff. Pour lesqueulx il doibt de tallie Et pour le foiage	I ff. IIII s. (1 ff. 4 s.) VI s. (6 s.)
Glaude Paccot ha de taux mil IX ^c XI (911) ff. Surquoy il doibt a plusieurs III ^c LIIII (354) ff. Quelz luy sont rebattus Par ainsi doibt de tallie pour la reste Et pour le foiage	V ff. VI s. X d. (5 ff. 6 s. 10 d.) VI s. (6 s.)
Pierre Pollacton ha de taux II ^c XXXIIII (234) ff. Surquoy il doibt a plusieurs XX (20) ff. Quelz luy sont rebattus Par ainsi doibt de tallie pour la reste Et pour le foiage	II ff. I s. VIII d. (2 ff. 1 s. 8 d.) VI s. (6 s.)
Somme	XXIX ff. V s. (29 ff. 5 s.)
foiages	II ff. VI s. (2 ff. 6 s.)
<i>(folio 32v)</i>	
Jaques Tourchon ha de taux III ^c XXXII (332) ff. Surquoy il doibt a plusieurs CXLII (142) ff. Quelz luy sont rebattus Par ainsi doibt de tallie pour la reste Et pour le foiage	II ff. III s. (2 ff. 3 s.) VI s. (6 s.)

Loise Quicquet pour le foiage	VI s. (6 s.)
Somme foiages	II ff. III s. (2 ff. 3 s.) I ff. (1 ff.)
Somme de la tallie du village de Crans Pour les foiages	III ^c IIII ff. I s. VII d. (304 ff. 1 s. 7 d.) XX ff. VI s. (20 ff. 6 s.)

Le seigneur de Crans, non nommé, est depuis 1542 Urbain Quisard, bourgeois de Nyon.

Cf. *Le livre d'or des familles vaudoises*, Lausanne 1923, complété par le répertoire Chastellain des registres paroissiaux (aux ACV) :

Berthout van Berchem : reçue à la bourgeoisie en 1856, originaire de la province d'Anvers.

Bory : 1654. – Registres paroissiaux : dès 1653.

Caboussat : Sans date. – Registres paroissiaux : dès 1781.

Cellérier : 1310. – Registres paroissiaux : dès 1600. – 4 familles en 1550.

Demoinsel : avant 1690, probablement venue de Moinsel (Bassins). – Registres paroissiaux : dès 1637. – Une famille en 1550, **alias Bovyer**.

Gay : avant 1558. – Registres paroissiaux : dès 1611. – Une famille en 1550.

Levrat : 1718. – Registres paroissiaux : non mentionnée dans Chastellain (famille de Crassier citée dès 1579, bourgeoise de Nyon dès 1607). – une famille en 1550.

Luquiens : avant 1795. – Registres paroissiaux : dès 1790, mais y résidant en 1764 déjà ; venue de Juriens.

Marmillod : Sans date. – Registres paroissiaux : dès 1812, mais y résidant en 1806 déjà, venue de Rossnières.

Nicodet : Sans date. – Registres paroissiaux : dès 1793, mais y résidant déjà en 1729, auparavant à Marchissy dès 1693 (avec bourgeoisie dès 1724).

Olivier : 1776. – Registres paroissiaux : bourgeoisies de Crans, Eysins et La Sarraz en 1788 ; de La Sarraz, Eysins et Mis en 1781 ; de La Sarraz, à Nyon en 1635 et d'Eysins dès 1688.

Pollet : 1558. – Registres paroissiaux : dès 1632. – Une famille en 1550.

Vulliez : 1558. – Registres paroissiaux : dès 1605. – Une famille en 1550.

Familles mentionnées en 1550, mais absentes du Livre d'or des familles vaudoises, avec les mentions rencontrées dans le répertoire Chastellain des registres paroissiaux :

Ballaison : un feu en 1550. – Registres paroissiaux : dès 1598.

Bellon : un feu en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée ; de Nyon ou de Gland.

Bijot : un feu en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée, mais s'agirait-il de la famille **Beze**, de Nyon ?

Bovy (plutôt que **Bovyr**) : un feu en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée – s'agirait-il de la famille **Bovy**, à Nyon dès 1637 ?

de Chaponnière : un feu en 1550. – Registres paroissiaux : dès 1574. Une famille bourgeoise de Genève est à Mont-le-Grand dès 1579. Des familles sont de Tannay dès 1580 et de Céligny dès 1598.

Chavanel : voir **Poux**.

Dupuis : un feu en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée, mais une famille **Du Puis dit Bodet** est d’Arnex-sur-Nyon dès 1603.

Figuet : 2 feux en 1550. – Registres paroissiaux : dès 1631.

Forny (plutôt que **Fornyr**) : un feu en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée.

Goffat : un feu en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée.

Machefer : 5 feux en 1550. – Registres paroissiaux : bourgeois de Genève, à Nyon dès 1599.

Marterey : un feu en 1550. – Registres paroissiaux : dès 1580, citée jusqu’en 1655.

Myoncet : un feu en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée, à moins qu’il ne s’agisse d’une variation de **Moinsel** soit **Demoinsel**.

Paccot : un feu en 1550. – Registres paroissiaux : bourgeois de Nyon dès 1599, citée jusqu’en 1606. Une famille de Vesenex est à Crassier dès 1573.

Paccottet : un feu en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée, à moins qu’il ne s’agisse de la famille **Paccotte** de Saint-Oyens en 1579.

Pellaton (ou Pollaton) : un feu en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée.

Pitard : un feu en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée.

Poux : 5 feux en 1550, dont un porte l’alias **Chavanel (Poux dit Chavanex**, à Vufflens-le-Château en 1609-1610) et un autre n’est pas résident. – Registres paroissiaux : dès 1601.

Quiquet : un feu en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée.

Riondet : un feu en 1550. – Registres paroissiaux : dès 1603.

T(o)urchon : deux feux en 1550. – Registres paroissiaux : non mentionnée.

Violat : 2 feux en 1550. – Registres paroissiaux : dès 1574.

Quant à la famille **Panissod** de Divonne, elle n'est que propriétaire à Crans, sans être résidente.

Ces listes pourraient être complétées et précisées en recourant aussi aux terriers.

Pierre-Yves Favez